



AVIS AU CONSEIL N° 13-04

Objet : Réflexions et recommandations concernant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT PROCÉDÉ à un examen public des vingt premières années de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'ANACDE, lequel examen a donné lieu à une invitation au public nord-américain à transmettre des renseignements et des observations, ainsi qu'à une recherche documentaire et à la session ordinaire du CCPM n° 13-03, ayant pour thème *Les vingt premières années d'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE*, qui s'est tenue à la George Washington University Law School de Washington les 17 et 18 octobre 2013;

AYANT PASSÉ EN REVUE les renseignements et observations qu'ont transmis par écrit 66 répondants à l'invitation du CCPM, notamment des groupes autochtones, des défenseurs de l'environnement, des militants contre la pollution, des chercheurs et des entreprises;

AYANT PRIS NOTE, au cours de la séance ordinaire n° 13-03, de l'opinion et des recommandations des trois groupes de spécialistes et des deux conférenciers invités, lesquels possèdent une expérience et des connaissances approfondies de la CCE, de l'ALÉNA et de l'ANACDE, et ayant également pris en compte les recommandations des participants quant aux enjeux et aux possibilités que ce vingtième anniversaire présente à la CCE;

CHERCHANT à contribuer de façon constructive à l'avenir de la CCE et aux enjeux et possibilités qui se présentent à elle à un moment aussi marquant;

RAPPELANT ET RÉAFFIRMANT l'engagement constant des membres du CCPM en ce qui a trait à la participation du public, à la transparence, au développement durable, à la protection accrue de l'environnement, et aux autres buts et objectifs énoncés dans l'ANACDE;

INVITE LE CONSEIL à réaffirmer sa volonté politique et à manifester son engagement envers la CCE, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des ressources naturelles du continent, et ce, en

rétablissant le budget de la CCE à un niveau minimal de neuf (9) millions de dollars américains pour 2014, et en l'augmentant subséquemment tel que cela est mentionné ci-après;

PRÉSENTE au conseil les observations et avis qui suivent ainsi que le rapport sur l'examen, par le CCPM, des vingt premières années de mise en œuvre de l'ALÉNA et de l'ANACDE, afin qu'il prenne connaissance, en détail, des témoignages et recommandations :

Dans l'intention de marquer le vingtième anniversaire de l'ALÉNA et de son accord environnemental parallèle, l'ANACDE, le CCPM a procédé à un examen public qui a donné lieu à la préparation de documents d'information, à une invitation au public de formuler des observations par écrit et à la tenue d'une réunion publique en vue de contribuer de façon constructive aux plans qu'élaborera la CCE.

Les réalisations de la CCE

La CCE a contribué de façon importante à la coopération environnementale en Amérique du Nord, et il s'agit d'un modèle novateur qui a favorisé la compréhension et la collaboration à l'échelle continentale à l'égard des problèmes environnementaux, en plus de promouvoir la transparence et l'ouverture relativement à la participation du public. Au cours des vingt dernières années, le CCPM a formulé 106 avis au Conseil qui tiennent compte de la participation des citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis aux activités de la CCE.

La CCE a élaboré de l'information de très haute qualité sur l'environnement nord-américain ainsi que sur un éventail de questions concernant la protection de cet environnement. Ses activités phares, telles que le Registre de rejets et de transferts de polluants et le rapport *À l'heure des comptes* ont contribué à l'accès à l'information sur les polluants et à une plus grande sensibilisation à leur égard, alors que son projet sur la gestion rationnelle des produits chimiques a donné lieu à d'importantes victoires, dont l'abolition de l'utilisation du DDT.

Par ailleurs, l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord a permis de constituer un solide réseau trinational de collaboration aux fins de cette conservation. Le processus relatif aux communications sur les questions d'application demeure quant à lui un important moyen d'assurer une meilleure application des lois et règlements de l'environnement, ainsi que la reddition de comptes et la diffusion d'informations à ce sujet. La CCE a en outre contribué à apporter un certain nombre d'améliorations précieuses en matière de renforcement des capacités, plus particulièrement au Mexique.

Recommandations

Au cours de l'examen public, le CCPM a pris connaissance d'évaluations qui donnent à réfléchir et de suggestions constructives au sujet de la CCE. En résumé, celle-ci a contribué de façon aussi unique qu'importante à la protection de l'environnement en Amérique du Nord, mais elle doit maintenant se donner une nouvelle utilité :

- en reformulant ses visées;
- en se donnant un autre créneau;
- en remobilisant et en élargissant sa base d'intéressés;
- en raffermissant et en stabilisant sa situation financière.

Vingt ans après, la CCE a encore un rôle aussi grand qu'important à jouer sur le plan international, mais il faut quand même noter qu'elle devrait améliorer son utilité en éclairant davantage les discussions et les collaborations. La CCE est particulièrement bien placée pour jouer un rôle important et fondamental dans l'organisation et le renforcement de la coopération continentale à l'égard de l'environnement compte tenu des défis de taille que devra relever l'Amérique du Nord. En vue de tirer pleinement parti de son potentiel, le Conseil de la CCE devrait rapidement donner suite aux recommandations suivantes :

1. ***La volonté politique*** – Il faut que les membres du Conseil renouvellent leur engagement, mais il est tout aussi important que les intervenants des secteurs gouvernementaux le fassent, notamment les fonctionnaires du commerce et de l'environnement. Étant donné que les questions environnementales ont un caractère intersectoriel, les organismes gouvernementaux autres que ceux que représentent les membres du Conseil doivent s'impliquer dans les politiques et la coopération ayant trait à l'environnement nord-américain en recourant à une approche sectorielle.

La CCE doit harmoniser ses travaux avec les besoins politiques et tirer parti de ses ressources à titre d'organisatrice. Par exemple, elle pourrait contribuer à éclairer et à renforcer l'application d'autres accords commerciaux, notamment avec l'Europe ou dans le cadre du Partenariat transpacifique.

2. ***Le renforcement de la sensibilisation des intervenants et de la visibilité de la CCE*** – Les travaux de la CCE sont généralement d'une grande qualité et des plus pertinents en relation avec la protection de l'environnement, mais ils ne sont connus que par un petit groupe de gens et d'organismes. Il faudrait trouver des moyens novateurs et efficaces de faire connaître la valeur de l'information que la CCE a élaborée jusqu'à présent ainsi que ses travaux à venir en rejoignant un large éventail d'intervenants, dont les entreprises, les établissements d'enseignement, les peuples autochtones, les administrations municipales et les collectivités locales.
3. ***L'engagement significatif des intervenants*** – En relation étroite avec le précédent point, il faut noter la participation restreinte du milieu des affaires, des établissements d'enseignement, des peuples autochtones et des collectivités locales aux travaux de la CCE, dont les collectivités à faible revenu touchées par la pollution. Les travaux concertés qu'exécutent les groupes de travail ont autant besoin d'un enrichissement que d'une amélioration de leur pertinence afin de susciter une forte participation de la part des représentants de ces intervenants ainsi que des fonctionnaires. La CCE devrait également approfondir ses relations avec les municipalités, les provinces et les États, car ils constituent généralement des moteurs de l'innovation et se trouvent en première ligne de la plupart des problèmes environnementaux.

La participation du public aux activités internes de la CCE doit être élargie. En outre, il devrait y avoir davantage de discussions entre les membres du CCPM et du Conseil, et ce dernier devrait accorder plus de considération et de poids aux avis du CCPM.

4. ***Une nouvelle mission*** – Les objectifs commerciaux de la CCE n'ont plus de résonance au niveau politique et au sein du public parce que le « nivellement par le bas » ne s'est pas matérialisé comme on le craignait, et parce que certains considéraient que la mission de la CCE consistant à jeter les bases d'une coopération environnementale en Amérique du Nord s'est accomplie dans une certaine mesure. Toutefois, les défis environnementaux

auxquels fait face le continent n'ont tout simplement pas été relevés, car ils ont changé d'orientation et de degré d'urgence. En outre, les trois gouvernements ont accompli très peu de progrès quant à la suite à donner aux préoccupations que suscitait l'ampleur globale des empreintes écologiques et des incidences environnementales à mesure que l'économie nord-américaine s'épanouissait. Conséquemment, étant donné que le continent accroît son intégration, le mandat de la CCE devrait suivre la même tendance. Celle-ci a besoin de nouveaux buts et de nouvelles tâches, et elle doit les orienter sur les priorités des vingt prochaines années. Ces priorités comprennent notamment les suivantes:

- a. *Les changements climatiques* – La CCE est très bien placée pour servir de tribune et permettre de se pencher adéquatement sur les changements climatiques qui touchent l'ensemble de l'Amérique du Nord. Cela peut donner lieu à l'établissement d'un indispensable plan d'action dans ce domaine, en tirant parti de la collaboration existante entre les institutions afin de réduire les émissions, et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques en renforçant la résilience à leur égard. Cela pourrait plus particulièrement susciter la prise d'initiatives stratégiques d'une grande efficacité, dont l'établissement d'une tarification régionale du carbone.
- b. *Le transport et l'énergie* – Comme les travaux de la CCE l'ont déjà révélé, les secteurs du transport et de l'énergie ont beaucoup d'incidences sur la pollution, la santé humaine, l'écologisation de l'économie et les changements climatiques. La CCE devrait jouer un rôle essentiel dans l'élaboration et l'application de stratégies continentales afin que ces secteurs deviennent plus écologiques. Le CCPM a formulé récemment des recommandations à ce sujet dans ses avis au Conseil n^{os} 10-02 et 13-02.
- c. *L'eau* – La CCE pourrait jouer un rôle plus important en vue de favoriser la coopération régionale sur la qualité et la disponibilité de l'eau, particulièrement en raison du fait que les changements climatiques exacerbent les graves problèmes de pollution, de tarissement et de gestion non durable auxquels font face de nombreux plans d'eau douce que partagent les trois pays nord-américains.
- d. *La biodiversité* – Il faudrait intensifier les précieux travaux en cours visant à conserver les prairies, et à coopérer à la préservation des espèces marines et terrestres communes ainsi que des écosystèmes communs. La CCE devrait aussi contribuer à l'étude de problèmes particuliers en matière de conservation, par exemple en réunissant des intervenants (représentant notamment le secteur privé, le milieu de la conservation de la nature, les organismes gouvernementaux compétents et le secteur universitaire) afin d'élaborer des orientations stratégiques et des pratiques exemplaires visant à empêcher les oiseaux et les chauves-souris de heurter les éoliennes, à promouvoir l'innovation de façon stratégique et à diminuer la perte de biodiversité.
- e. *Les investissements et les subventions* – La CCE devrait envisager d'examiner de très près les questions environnementales qui sont en relation avec le chapitre 11 de l'ALÉNA. Elle est très bien placée pour animer une activité destinée à relever et à analyser les subventions qui ont des incidences négatives sur

l'environnement, dont à l'égard de l'essence, et à suggérer des solutions à ce sujet.

- f. *Les répercussions environnementales transfrontalières cumulatives* – Les « effets d'échelle » sur l'environnement d'un commerce libéralisé en vertu de l'ALÉNA n'ont pas été suffisamment examinés. Le cadre d'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières est encore en suspens, alors qu'il s'agit d'une disposition de l'ANACDE non appliquée à ce jour.
 - g. *Les questions axées sur le commerce et l'environnement* – La CCE pourrait se consacrer plus directement à des questions portant sur les espèces envahissantes ainsi qu'aux tarifs de rachat et à d'autres mesures commerciales restreignant les normes environnementales. Il existe des moyens de faire en sorte que les accords commerciaux soient avantageux pour l'environnement; par exemple, ceux qui entravent actuellement l'intégration énergétique pourraient plutôt faciliter cette intégration en faisant place aux tarifs de rachat.
 - h. *L'empreinte écologique de l'Amérique du Nord* – La CCE pourrait contribuer à connaître et à relever les défis que suscite la capacité écologique de l'Amérique du Nord et du monde entier, en particulier en réduisant l'empreinte écologique de l'ensemble du continent.
5. ***La participation autochtone*** – La CCE devrait assurer une participation et une prise en considération significative et permanente des peuples autochtones dans le cadre de ses activités. Il s'agit des premiers peuples de notre continent et ils sont, à de nombreux égards, touchés par les problèmes sur lesquels portent les travaux de la CCE. Par ailleurs, leurs points de vue, leurs connaissances et leurs antécédents peuvent renforcer, améliorer et enrichir ces travaux.
6. ***L'évaluation du rendement*** – Il faut se concentrer sur l'évaluation des résultats, car cela est de plus en plus important pour les gouvernements, le public et de nombreux intervenants. Le CCPM sera très heureux de contribuer à trouver de quelle manière accomplir une telle démarche.
7. ***Le rétablissement de la solidité financière*** – Pour que la CCE soit en mesure d'accomplir son mandat, il faut de toute urgence augmenter son budget annuel à un niveau minimal de 14 à 15 millions américains, c'est-à-dire le niveau original de ce budget en dollars constants.

Les membres du CCPM cautionnent unanimement le présent avis au Conseil et se réjouissent, avec enthousiasme, à la perspective d'une revitalisation de la CCE.

**Approuvé par les membres du CCPM,
le 6 décembre 2013**